



Gouvernement de La Savoie
Ministère de l'Intérieur

V. Réf. :

N. Réf. :

Objet : 7^{ème} Forum pour les Minorités - O.N.U. Genève - 25-26 novembre 2014

DIRECTION AUX
AFFAIRES
SAVOISIENNES dans
le Journal
officiel de la
Rep. Française

Je représente aujourd'hui le peuple de Savoie, peuple millénaire sur un territoire jouxtant Genève et que la France a annexé depuis plus de 150 ans.

Après les violences physiques perpétrées sur nos aïeux en 1871 et 1914, nous ressentons de plus en plus une forme de violences psychologiques avec un refus systématique de l'application de nos droits acquis par des traités internationaux comme la suppression de notre nationalité, notre histoire, notre langue, notre neutralité que nous détenions de la Suisse pour avoir donné Genève à la Confédération Helvétique en 1815...

Cette violence psychologique est partout présente en Savoie car les autorités refusent la reconnaissance de notre drapeau offert par Malte en 1147 pour services rendus ; nous interdisent d'honorer nos morts lors de cérémonies commémoratives (11 Novembre). Des gendarmes omniprésents nous contrôlent jusqu'à plusieurs fois par jour, nous séquestrent sur des parkings pendant plusieurs heures lors des cérémonies, nous suivent des journées entières, refusant de reconnaître notre nationalité savoisienne, réquisitionnant nos documents administratifs, usant de prétextes fallacieux pour établir des procédures et nous conduire devant des juges avertis, désireux de faire respecter le droit national au détriment du droit international. Des préfets préférant l'autoritarisme au dialogue. Pourtant, l'autodétermination des peuples n'est elle pas inscrite dans la Constitution française ?

Chaque peuple subit l'influence propre au pays qui le domine. La démocratie tolère des violences psychologiques souvent beaucoup plus sournoises que la dictature.

Lorsqu'une nation peu nombreuse est unie à une grande nation, elle doit traiter d'égal à égal, sinon elle devient soumise. Une annexion deviendrait-elle systématiquement synonyme de soumission ?

Afin de mieux servir les minorités, les Nations Unies devrait définir le mot peuple ou permettre à ceux reconnus par l'U.N.P.O. de devenir membre observateur de l'O.N.U. et ainsi permettre aux minorités d'obtenir une protection internationale afin d'éviter toute dérive physique ou psychologique et permettre la création d'un processus en 3 parties pour son autodétermination : reconnaissance de la Minorité, Appréciation des revendications de la Minorité, Arbitrage entre la Minorité et le Pays ou le Peuple dominant. Il n'y a ni grand peuple ni petit peuple, il y a des peuples et la reconnaissance de chacun d'eux est le seul moyen de les faire coexister. L'intégration n'est pas une renonciation du passé mais l'acceptation d'un futur commun construit en commun et non par la prise de pouvoir de l'un sur l'autre. Et si l'intégration n'est pas possible, alors la séparation doit être la solution car la finalité doit toujours être le respect de l'autre.